

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 13,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 30.

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 40
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 23 Novembre 1875.

ACTES OFFICIELS.

Le Prince, par Ordonnance du 17 de ce mois, a nommé M. André de la Riva Agüero des Marquis de Monte-Alegre d'Aulestia, Son Premier Chambellan.

Par Ordonnances de la même date, M. le Baron Odon-Charles-Léonce d'Orémieux a été nommé Chef d'Escadron d'Etat-Major et attaché en qualité d'Aide-de-Camp à la personne de S. A. S.

ARRÊTÉ

Nous, Gouverneur Général de la Principauté, Vu le Chapitre II du Titre I^{er} de l'Ordonnance en date du 6 juin 1867, sur la Police générale; Vu les Arrêtés en date du 23 août 1870 et du 30 juin 1873;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1^{er}. — Tout Étranger, sans exception, qui voudra séjourner dans la Principauté, sera tenu de se présenter, dans la quinzaine de son arrivée, au Commissariat de la circonscription sur laquelle il demeure, pour y demander un Permis de Séjour.

ART. 2. — Sa demande sera transmise au Directeur de la Police, qui, d'après les renseignements fournis par le Commissaire de Police, délivrera le Permis.

ART. 3. — La durée du Permis de Séjour sera de six mois, mais il pourra être retiré plus tôt, si l'Autorité le juge nécessaire.

ART. 4. — Toute personne à qui le Permis de Séjour est refusé ou retiré, est tenue de quitter la Principauté dans le délai qui lui est fixé.

ART. 5. — Les contrevenants sont passibles de l'amende édictée par l'article 191 de l'Ordonnance sur la Police Générale, en date du 6 juin 1867, sans préjudice de leur expulsion, et, le cas échéant, des peines prévues par l'article 195 de la même Ordonnance.

ART. 6. — L'amende édictée par l'article 191 de l'Ordonnance précitée, sera appliquée à tout hôtelier, aubergiste ou logeur en garni, loueur de villas ou d'appartements meublés qui logera au delà de

quinze jours des étrangers non munis d'un Permis de Séjour.

Elle sera également appliquée à tout entrepreneur ou maître qui occupera, soit des employés, soit des ouvriers, soit des domestiques non munis d'un Permis de Séjour en règle.

ART. 7. — Le Directeur de la Police et le Commandant du Corps des Carabiniers, ainsi que les fonctionnaires, agents et militaires sous leurs ordres, sont chargés de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, le 16 novembre 1875.

Le Gouverneur Général,
B^{on} de BOYER de S^{te}-SUZANNE.

ARRÊTÉ

Nous, Gouverneur Général de la Principauté, Vu les articles 89 et suivants de l'Ordonnance en date du 6 juin 1867 sur la Police Générale; Vu également les articles 68, 122, 476 et 479 du Code Pénal;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1^{er}. — Toute personne voulant exercer la profession d'hôtelier, d'aubergiste ou de logeur en garni, de même que toute personne qui veut louer soit des appartements, soit des chambres meublés, est tenue de se pourvoir au préalable d'une autorisation délivrée par Nous.

ART. 2. — Elle devra se munir d'un registre qui sera coté et parafé par le Commissaire de Police de sa circonscription, et sur lequel seront inscrits immédiatement, sans aucun blanc ni interligne, les noms, les prénoms, l'âge, la profession, le lieu de naissance, la nationalité et la date d'entrée et de sortie de toutes les personnes ayant couché, même une seule nuit, chez elle, en mentionnant, dans la colonne à ce destinée, le nombre de personnes qui accompagnent chaque voyageur. Ce registre devra être présenté à toute réquisition des fonctionnaires ou agents de l'autorité.

ART. 3. — Elle devra, en outre, chaque matin, faire au Commissariat de sa circonscription, la déclaration de toutes les personnes arrivées la veille, chez elle, en fournissant, pour chaque voyageur, un bulletin imprimé, contenant toutes les indications mentionnées ci-dessus; et, chaque samedi matin, avant dix heures, elle fournira un état contenant les noms et prénoms, la date d'entrée et celle de sortie,

de toutes les personnes parties depuis le vendredi de la semaine précédente.

ART. 4. — Il est défendu d'inscrire sciemment qui que ce soit sous des noms faux ou supposés, et de loger sciemment des malfaiteurs, ou des femmes de débauche.

ART. 5. — Le propriétaire ou le principal locataire qui loue toute une maison ou une villa en meublée à la même famille, n'est pas tenu de se pourvoir d'une autorisation préalable, ni de tenir le registre prescrit par l'article 2 du présent arrêté, mais il devra envoyer au Commissaire de Police de son quartier un bulletin contenant toutes les indications prescrites par ledit article, chaque fois qu'il louera sa maison ou sa villa.

ART. 6. — Les contrevenants au présent arrêté sont passibles des peines édictées par les articles 122, 476 et 479 du Code Pénal, et par l'article 192 sur la Police Générale en date du 6 juin 1867.

ART. 7. — L'autorisation de louer en garni n'est valable que pour une année. Elle pourra être retirée en cas d'infractions graves ou répétées.

ART. 8. — Toutes les autorisations accordées jusqu'à ce jour sont annulées, et les personnes qui en jouissent, devront, dans le délai d'un mois, nous adresser une demande à l'effet d'être autorisées à nouveau.

ART. 9. — Le Directeur de la Police et le Commandant du Corps des Carabiniers, ainsi que les fonctionnaires, agents et militaires sous leurs ordres, sont chargés de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, le 18 novembre 1875.

Le Gouverneur Général
B^{on} de BOYER de S^{te}-SUZANNE.

Chaque année la Principauté donne l'hospitalité à plus de 200,000 étrangers attirés et retenus par les avantages du climat, par les beautés du paysage et les facilités d'une vie matérielle large et confortable; mais ces motifs d'attraction seraient détruits ou dénaturés si les étrangers n'étaient pas assurés de trouver dans la Principauté toutes les garanties de sécurité nécessaires. Il faut que la Principauté, enclavée de la France et voisine de l'Italie, ne soit pas un refuge pour les malfaiteurs ni un centre d'agitations politiques ou sociales. Pour atteindre ce résultat, le Gouvernement a renouvelé les dispositions réglementaires antérieures au sujet des permis de séjour que doivent demander les étrangers voulant se fixer parmi nous et des obligations de Police imposées aux

personnes tenant hôtels, auberges, logements garnis etc.

Ces mesures sont essentiellement protectrices; en effet, un étranger muni du permis de séjour n'est plus un étranger; il est connu des représentants de l'autorité qui lui prêtent au besoin aide et assistance et il a droit à l'accueil bienveillant de nos compatriotes. Les malfaiteurs, les malintentionnés seuls, peuvent redouter une mesure qui a pour objet de les exclure.

Quant aux prescriptions imposées aux maîtres d'hôtel, logeurs etc., elles datent déjà de longues années et elles sont appliquées dans toutes les villes de l'Europe qui se trouvent sur le passage d'un grand nombre de voyageurs.

NOUVELLES LOCALES.

M. le Comte Zlotnicki, propriétaire de la villa Valeska, a fait don d'une somme de mille francs à l'Orphelinat de Monaco.

Comme les années précédentes, la fête de S. A. S. le Prince Charles III a été célébrée d'une manière solennelle, le 4 novembre, par M. le Duc de Brolo, Consul de la Principauté à Palerme.

Dès le matin, le pavillon de Monaco était hissé au Palais du Consulat; à midi, M. le Duc de Brolo s'est rendu en uniforme à l'église de Saint Charles et a assisté à la grand' messe, au *Te Deum* et à la bénédiction.

Pendant les offices, une musique a joué à grand orchestre et le panégyrique a été prononcé par le R. P. Genova; d'abondantes aumônes ont été distribuées aux pauvres; M. le Consul a donné un banquet où les discours ont été portés à la santé de S. A. S. et à la prospérité de la Principauté.

Dimanche matin a eu lieu, à notre cathédrale provisoire, la première des solennités religieuses auxquelles la Maîtrise nouvellement instituée doit, chaque semaine, apporter son concours.

La charmante église de la Visitation suffisait à peine à contenir les fidèles, et c'est au milieu du recueillement de l'assistance, que l'orchestre, placé dans la grande tribune, s'est fait entendre.

Rien de plus pénétrant que ces graves mélodies dont les accords semblent descendre du ciel. Aux larges inspirations du maître des maîtres, de Beethoven, a succédé une élévation d'un grand style, puis un morceau de sortie de Carissimi.

Carissimi, dont le nom est presque inconnu à la génération actuelle, est un compositeur qui fut très célèbre, à Rome, au commencement du XVI^e siècle. Successeur de Monte Verdi, il a créé la cantate. Sa musique pleine de grâce et de vérité, peut être considérée, lorsqu'on la compare à celle de ses contemporains, comme le type d'où est sortie la musique moderne. Son œuvre se compose d'un nombre considérable de messes, de motets, d'oratorios, etc.

Ce qui rendra ces solennités religieuses très-attractives au point de vue de l'art, ce sont ces investigations dans le domaine d'un passé grandiose dont la page de Carissimi est le début.

Il y a peu de Maîtrises en France et en Italie; il est donc flatteur pour la Principauté d'en posséder une qui, avant peu, représentera dignement le culte du grand art.

La Société Philharmonique de notre ville a célébré, hier lundi, à l'occasion de la Sainte-Cécile, sa fête patronale annuelle. Une grand' messe en musique à laquelle assistaient de nombreux fidèles, a été célébrée dans ce but à l'église de la Visitation.

Voici le programme du concert vocal et instrumental que nous avons annoncé dans notre dernier numéro, et qui sera donné au Casino, vendredi, 26 novembre courant, à 8 heures et demie du soir.

1. Ouverture du Pardon de Ploërmel. Meyerbeer.
2. Andante et allegro du 7^e Concerto... de Bériot. (M^{lle} Castellan)
3. Air de Mignon (M^{lle} Carol)..... A. Thomas.
4. L'Arlésienne (introduction, menuetto adagietto, carillon)..... G. Bizet.
5. Fantaisie sur Faust (M^{lle} Castellan) D. Alard.
6. L'Adieu, mélodie (M. Rousseau)... Schubert.
7. Air des Dragons de Villars..... Maillart. (M^{lle} Carol)
8. Air américain..... * * *

Nous avons reçu de Rome, ces jours-ci, une charmante brochure signée d'un nom bien connu à Monaco, celui de M. C.-L. Bajola. Ce petit ouvrage n'est autre qu'un *Guide historique* de la Principauté, écrit dans la langue sobre et poétique du Dante.

Que l'auteur reçoive nos bien sincères félicitations pour la façon dont il a traité ce sujet. Nul doute que la lecture de cette brochure n'engage beaucoup de nos voisins de la Péninsule à venir visiter notre poétique contrée.

V. - CONSULAT DE FRANCE A MONACO.

M. le Vice-Consul de France invite tous les jeunes gens Français, nés dans le courant de l'année 1853, domiciliés dans la Principauté, qui font partie de la classe de 1873 et sont, en conséquence, appelés à prendre part au prochain tirage au sort, à se présenter au Vice-Consulat avant le 23 courant.

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro la prochaine ouverture du Tir aux pigeons de Monte Carlo et les courses de Nice, qui alternent ensemble comme on sait. Tous les journaux du littoral publient cette date, qui est celle du grand mouvement de la saison d'hiver entre Nice et Monte Carlo; et se préparent à renseigner en détail le nombreux public que ces fêtes intéressent.

Comme toujours ces explications seront hérissées d'indications où les termes anglais abondent, et l'un des chroniqueurs du Français, Bernadille, s'est livré à propos de ces mots, incompréhensibles pour la plupart des lecteurs, à une boutade que nous enregistrons d'autant plus volontiers qu'on y trouve précisément l'explication des termes dont l'emploi est si fort et, sans doute, si vainement critiqué.

Les mots *steeple-chase* étant, pour ainsi dire, passés en proverbe, peu de personnes ignorent qu'ils désignent la course au casse-cou, par-dessus les obstacles artificiels ou naturels de tout genre: haies, murs, fossés, rivières, palissades, avec accompagnement de bras cassés, et même de chevaux ou de cavaliers tués roide. Mais, en dehors des initiés, combien en est-il pour savoir qu'un *handicap* est une course où l'on admet de chevaux des force et de mérite différents, en égalisant autant que possible par des suppléments de poids les chances de victoire? Qui sait parmi les lecteurs ordinaires, que *betting* signifie tout simplement pari et *starting* départ; que le *Ring*, littéralement le rond, le cercle, l'enceinte, le terrain, désigne la réunion des amateurs forcenés, des grands parieurs? Puisqu'un *dead-heat* est une preuve nulle où les chevaux arrivent tête-à-tête, y aurait-il un grand inconvénient à dire un *tête-à-tête* ou une *épreuve nulle*? Ce serait plus clair et tout aussi court. Pourquoi ne pas prononcer la *tribune* au lieu du *stand*; le concours, la partie, la lutte, au lieu du *match*; le *haras* au lieu du *stud*?

Il faut voir, dit Bernadille, la gradation de sentiments par laquelle passent les honnêtes lecteurs peu familiers avec la langue anglaise, qui trouvent dans les colonnes de leur journal cette bigarrure polyglotte aussi indéchiffrable pour eux que du sanscrit.

Cela débute par l'impatience et finit par l'horripilation. *Gentleman rider* les intrigue; un propriétaire qui déclare *forfait* les inquiète; comment devineraient-ils qu'il s'agit ici d'une amende, d'un délit, — *forfait*? Le *stud-book* les agace; les *book-makers* les irritent; au *betting-ring* ils s'arrachent les cheveux; un cheval *disqualified* leur arrache des cris de désespoir, et la *performance* des signes d'aliénation mentale.

Hélas! le journalisme a déjà bien assez de péchés contre la langue sur la conscience; que du moins il ne devienne pas nécessaire d'apprendre l'anglais avant de pouvoir lire un journal français!

La semaine dernière nous reproduisions quelques lignes d'un article des *Echos de Cannes*, célébrant la beauté et la vogue du littoral méditerranéen. Aujourd'hui c'est le *Journal de Nice* qui fait une sorte de relevé des nombreux immigrants que l'hiver nous amène.

L'émigration des familles du nord de l'Europe vers les stations hivernales de France, d'Espagne, d'Italie et d'Afrique s'accroît d'une façon très-remarquable depuis les premiers jours de novembre.

On peut évaluer à plus de 100,000 les familles qui, comme les hirondelles, redoutant le courroux des hivers dans les contrées septentrionales, vont se réfugier dans des climats tempérés.

Parmi les nations européennes qui se font remarquer par le nombre et l'empressement de leurs habitants qui s'expatrient l'hiver, il faut citer la Russie.

Nous pourrions dire de grands noms qui, cette année, sont descendus des bords de la Baltique vers les bords de la Méditerranée, citer des personnages célèbres et de hauts fonctionnaires qui, pour des motifs de santé ou par désir de se délasser, ont pris leurs quartiers d'hiver entre Hyères et la frontière italienne et au delà.

Ces rivages de la Méditerranée, déjà bien renommés par leur climat tempéré, ont vu un regain de célébrité depuis le séjour qu'y a fait, l'an dernier, l'impératrice de Russie. La souveraine a donné là un excellent exemple que suivent à l'envi ses sujets. Hyères, Cannes, Antibes et son cap, Nice, Monaco, Menton, Bordighera, San Remo, etc., sont visités cette année par un grand nombre de russes qui par leurs habitudes policées, leurs mœurs courtoises et leurs relations vivent en grande sympathie avec leurs hôtes méridionaux.

En somme, l'Europe entière envoie ses habitants vers nous. L'Autriche n'est pas en arrière cette année. La colonie autrichienne brille, en effet, par son bon ton et ses belles manières.

Le *Figaro* consacrait cette semaine quelques lignes à la fleur si chère aux Parisiens, la violette:

Il y a deux sortes de violettes, disait-il, la violette de printemps, qui est cueillie dans les bois; et se vend de 15 à 20 centimes la botte; et la violette d'automne, éclose dans les serres des environs de Paris, qui coûte de 60 centimes à 1 franc la botte.

Eclos dans les serres soit! Tous les jardiniers fleuristes ont en effet un coin réservé de leur vivrage où la charmante fleur s'épanouit; mais la vraie serre qui approvisionne Paris, celle qui fournit à une consommation de vingt mille bouquets par jour en cette saison — ce qui représente une vente annuelle de plus d'un demi million de francs — c'est la merveilleuse campagne que presque jamais le soleil n'abandonne, et qui s'étend entre la mer et les Alpes, de Toulon à Bordighera, c'est notre contrée enfin, et il est bien étonnant que le spirituel chroniqueur du *Figaro* ait oublié de le dire, lui qui, chaque année, en mettant le pied sur nos rivages, court fleurir sa boutonnière, et contempler les champs où s'épanouit en souveraine la petite fleur.

Car il ne s'agit plus ici de la modeste platebande, où mille soins protègent tant bien que mal, les pieds de quelques fleurs suffreteuses; mais bien de champs, de prés couverts de violettes.

Tous les parisiens ne savent pas que la France

possède au midi de son territoire un parterre immense et merveilleux où l'hiver vient s'abriter une partie de l'Europe. Tandis que partout la neige, le ciel gris et la bise suspendent la vie et la sève, là le soleil brûle, réchauffe et féconde. Des champs, libres de toute barrière, comme ceux des sainfoins et des trèfles, sont couverts, ici de rosiers en fleurs, là de géraniums nuancés, plus loin de prairies de violettes coupées par des carrés d'héliotropes où l'on ne pourrait marcher sans risquer d'écraser ces odorantes fleurs.

Sur la route qui mène de Monaco à Bordighiera, il n'est pas rare d'apercevoir à travers les branchages des citronniers qui bordent les talus, de vastes espaces qui ressemblent de loin à d'immenses tapis de velours, dont le parfum enivre et dont l'aspect éblouit. Il n'est pas rare, non plus, de rencontrer sur les grands chemins des charrettes chargées de branches fleuries d'orangers ou de caisses de violettes, en route pour les distilleries ou les entrepôts. Aux gares de Grasse, de Toulon, d'Hyères surtout, ce sont de continuel amoncellements de légères corbeilles remplies de violettes ou de fraises qu'on expédie à Paris.

N'est-ce pas chose charmante que cette industrie des fleurs à côté de toutes celles dont la France est si riche; et qui en est l'élégance et la grâce, comme celles-ci en sont la force et la vie!

Nous n'exagérons donc rien en disant que le littoral méditerranéen est la vraie serre où Paris s'approvisionne, qu'il est le parterre de la France, comme la Touraine en est le jardin.

CHRONIQUE DU LITTORAL.

Villefranche. — Nous avons depuis quelques jours au mouillage sur notre rade le *Franklin*, l'*Alaska* et la *Juniata*. La présence de ces trois navires de guerre américains donne une certaine animation à notre cité. On assure qu'ils passeront la saison tout entière ici, ainsi qu'ils l'ont déjà fait l'an dernier.

Nice. — Le théâtre italien a fait sa réouverture lundi, 15 du courant, par *Mignon*, la charmante œuvre d'Ambroise Thomas. Tout le Nice élégant et aristocratique se trouvait dans la salle; l'exécution a été très-satisfaisante, et les débats ont été ce qu'on peut attendre d'une troupe qui n'est pas encore familiarisée avec le public.

— La saison d'hiver a ramené les étrangers sous notre beau ciel, dit l'*Union du Midi*. Une foule élégante se presse tous les jours sur nos promenades et surtout au Jardin Public, où la musique municipale et la musique du 11^{me} de ligne font entendre les plus beaux morceaux de leur répertoire.

La brillante société qui vient chaque année jouir des douceurs de notre climat y amène avec elle les plaisirs et l'animation. Les cercles Masséna et de la Méditerranée ont déjà ouvert leurs portes; notre théâtre Municipal et le théâtre Français, pourvus d'excellents artistes, vont offrir à notre colonie étrangère les spectacles les plus variés et les mieux exécutés. Enfin la nature semble elle-même vouloir contribuer à ces charmes en nous favorisant d'un temps splendide qui nous rappelle les plus beaux jours du printemps.

On écrit de Madrid au *Constitutionnel*

La veuve de l'ancien chef de la gauche italienne, Urbano Rattazzi, reçoit ici un accueil des plus sympathiques de presque tous les partis sans distinction d'opinion. Dès le lendemain de son arrivée, elle était visitée par le maréchal Serrano, duc de la Torre, Sagasta, le général Pavia, Calderon Collantes, etc., par la plupart de nos hommes politiques et littéraires en un mot. Puis elle était reçue avec la plus grande distinction par S. M. le roi et par S. A. R. la princesse des Asturies.

Avant-hier, la belle duchesse de Medina-Cœli a donné en son honneur un grand dîner auquel, parmi des notabilités de tout genre appartenant surtout à l'aristocratie, se trouvait le nouveau ministre d'Italie, le comte Creppi; la splendide demeure de Medina-Cœli, la galerie des tableaux, la grande salle à manger aux trois lustres de cristal de roche, étincelaient de mille feux.

Chaque fois que M^{me} Rattazzi va au théâtre royal, particulièrement brillant cette année, tantôt avec la belle gracieuse maréchale Serrano, duchesse de la

Torre, tantôt avec la duchesse de Medina Cœli, tantôt avec Sagasta, la loge qui reçoit l'illustre voyageuse est encombrée de visiteurs avides et curieux à la fois de se faire présenter à la Sapho française.

M^{me} Rattazzi paraît très émue des prévenances dont elle est l'objet et qui sont dues surtout à ses grâces et à ses talents, non moins qu'au grand et pur nom de son mari; elle aussi a une grande sympathie pour l'Espagne, et elle en a donné un témoignage poétique et charmant en adoptant le costume national, pour assister au dernier combat de taureaux, avec la duchesse de Medina Cœli, toutes deux en mantille.

M^{me} Rattazzi consacrera quelques lettres à l'Espagne aussitôt qu'elle aura terminé le 1^{er} volume de *Rattazzi et son temps*, auquel elle travaille en ce moment et qui doit paraître prochainement.

COURRIER DE PARIS

Nous avons eu une semaine très agitée. Le réveil de la politique avait ramené la foule aux abords de la gare St Lazare. On faisait « guerre » au débarcadère de Versailles pour avoir des nouvelles de la Chambre.

Dans un autre quartier de Paris, la fièvre n'était pas moins grande. Les étudiants de l'école des Beaux-Arts faisaient à M. Lehmann une réception bruyante. Heureusement, tout s'est arrangé et l'affaire n'aura pas de suites. Messieurs les élèves prennent bien encore de temps en temps un cours d'assaut mais ils ne savent que faire de leur prise au bout de quelques heures, et tout rentre dans l'ordre sans intervention fâcheuse.

En vous annonçant, il y a peu de temps, la mort de Carpeaux, je vous disais que la ville de Valenciennes avait réclamé l'honneur de faire à cet artiste regretté des funérailles dignes de lui et de la cité où il était né. Je puis ajouter aujourd'hui que cette imposante cérémonie aura lieu le 29 de ce mois, M^{me} Carpeaux aurait été avisée de cette date par le maire de Valenciennes. Le conseil municipal de la ville a voté la concession gratuite d'un terrain pour l'érection du monument destiné à perpétuer la mémoire du célèbre sculpteur. Le conseil a en outre décidé qu'une des places de la ville, la place Joséphine, s'appellerait désormais place Carpeaux.

La veuve fait don à la souscription d'une statue de Carpeaux qui figurera sur le monument funèbre.

On a joué le *Pompon* aux Folies. Ce n'était point gai, croyez-moi. Après tant de retards, et toutes les indispositions de la troupe, on pouvait s'attendre à quelques consolations. Ces consolations ont été rares; M^{lle} Caillot chante assez agréablement, mais l'opérette est médiocre, et M. Lecocq s'est montré très inférieur, dans cette partition, à ce qu'on espérait de l'auteur justement populaire de la *Fille Angot* et de *Giroflé-Girofla*. C'est une revanche à prendre pour tout le monde.

On a repris à l'Opéra-Comique le dernier ouvrage de Bizet, *Carmen*, qui mérite de rester au répertoire.

La bibliothèque contemporaine de Michel Lévy vient de s'enrichir de deux volumes nouveaux, l'un de Pierre Véron: *Ces monstres de femmes*; l'autre d'Arsène Houssaye: *Les Dianes et les Vénus*.

De Michel Lévy à Dentu, il n'y a qu'un pas; je m'aperçois que je ne vous ai pas encore parlé des *Mémoires du baron de Croc* de M. B. Révail. C'est pourtant un amusant recueil de bons mots et d'anecdotes à défrayer cent chroniques. Toutes les fois que vous connaîtrez un chroniqueur dans l'embarras, renvoyez-le à ces *mémoires*. Quand on les ouvre, il est difficile de ne pas leur prendre au moins un mot de la fin.

Un de mes confrères en Saint Hubert, raconte le baron de Croc, ou, plus probablement, M. Révail, se présente à sa mairie pour déclarer son médor.

— Est-ce ici le bureau des chiens? demande-t-il;
— Oui monsieur, asseyez-vous, répond l'employé, on va vous inscrire...

La langue bureaucratique a parfois des ellipses qu'il serait bien fâcheux, véritablement de laisser se perdre.

LÉON GUILLET.

FAITS DIVERS.

L'île de Vénus, la Cypré antique, est depuis quelques années explorée par de nombreux fouilleurs. On y a déjà recueilli de quoi former plusieurs musées spéciaux. Le Louvre, le Musée Britannique et celui de Berlin ont tour à tour reçu des collections d'antiquités cypréotes, comprenant des inscriptions et des monuments de sculpture et de céramique dont quelques-uns remontent à un âge fort reculé. Ces collections sont curieuses, car l'île a été conquise ou colonisée par les Phéniciens, les Assyriens, les Egyptiens, les Grecs, les Romains, et chaque peuple y a laissé des traces de son passage assez fortement caractérisées par les œuvres d'art.

La réputation des antiquités cypréotes a traversé l'Atlantique, et les Etats-Unis se sont mis à faire concurrence aux collectionneurs d'Europe. Une très-riche collection de sculptures, de vases et d'inscriptions, réunie par M. Cesnola, avait été transportée en Angleterre, où elle était proposée au Musée Britannique. Mais Frère Jonathan, escorté de l'oncle Sam, est arrivé sur ces entrefaites; il a jeté dans la balance, non son épée, comme Brennus, mais un monceau de dollars, quelque chose comme quatre cent mille francs, et la riche cargaison cypréote vient de partir, allant enseigner aux habitants de l'Union de quelle physionomie primitive et sévère les peuples du vieil Orient dotaient leurs dieux et leurs héros.

La sécheresse qui règne dans le midi donne de l'à-propos à l'article suivant publié par la *Revue du Commerce* d'Alger.

M. J. L. Norton, ingénieur à Londres, est l'inventeur des *puits tubulaires instantanés*.

Ces puits dont les armées anglaises et russes se sont servies dans leurs expéditions d'Abyssinie et de Khiva, et dont se servent actuellement les Hollandais dans leur guerre contre les Atchinois, sont généralement adoptés dans tous les pays; ils se composent d'une série de tubes qu'on enfonce en terre par un outillage spécial jusqu'à la nappe d'eau. Si la pression est assez forte, l'eau jaillit d'elle-même; dans le cas contraire, on a recours à une pompe ordinaire.

Ces puits sont *intarissables* par suite de la facilité avec laquelle on peut arriver au fond de la couche aquifère, tandis que le fond des puits maçonnés reste toujours à la surface de cette couche, ce qui est cause que ces derniers se trouvent à sec pendant la sécheresse.

L'emploi de ce système est particulièrement utile dans les terrains marécageux et sablonneux, et, aussi, dans les cas où il s'agit d'aller chercher une nappe d'eau potable qui se trouve au-dessous d'une nappe d'eau marécageuse, et d'empêcher en même temps le mélange de ces deux eaux.

Les applications de ce système sont si nombreuses dans toute l'Europe, qu'il est impossible d'en donner une liste.

ALFRED GABRIÉ, Rédacteur-Gérant.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO.

Arrivées du 15 au 21 Novembre 1875

GOLFE JUAN. b. *Antoinette Victoire*, français, c. Moute, salle.
 ID. b. *Joseph et Marie*, id. c. Gasparini, id.
 ID. b. *St-Ange*, id. c. Fornero, id.
 ID. b. *Volonté de Dieu*, id. c. Grisole, id.
 ID. b. *Antoinette Victoire*, id. c. Moute, id.
 ID. b. *L'Indus*, id. c. Fochon, id.
 ID. b. *Volonté de Dieu*, id. c. Davin, id.
 ID. b. *Joseph et Marie*, id. c. Gasparini, id.
 MENTON. brick-g. *le Zéphir*, id. c. Palmaro, fûts V.
 MARSEILLE. cutter, *St-Michel*, italien, c. Lanza, div.
 NICE. cutter, *N.-D. de la Fortune*, id. c. Berlingeri, sur lest.
 MARSEILLE. chasse-marée, *St-Elme*, français, c. Roubaud, div.

Départs du 15 au 21 Novembre 1875

GOLFE JUAN. b. *St-Ange*, français, c. Fornero, sur l.
 ID. b. *L'Indus*, id. c. Fochon, id.
 ID. b. *Volonté de Dieu*, id. c. Grisole, id.
 ID. b. *Antoinette Victoire*, id. c. Moute, id.
 ID. b. *Joseph et Marie*, id. c. Gasparini, id.
 ID. b. *St-Ange*, id. c. Fornero, id.
 ID. b. *Volonté de Dieu*, id. c. Grisole, id.
 ID. b. *L'Indus*, id. c. Fochon, id.
 ID. b. *Volonté de Dieu*, id. c. Davin, id.
 PORT MAURICE. cutter, *St-Michel*, italien, c. Lanza, div.
 GOLFE JUAN. b. *Joseph et Marie*, français, c. Gasparini, sur l.

VENTE DE TERRAINS
Par Adjudication.

Le samedi, 27 Novembre prochain, il sera procédé, par voie de soumissions cachetées, à la vente de 8 lots de terrains à bâtir, situés sur le territoire de la Principauté de Monaco, de part et d'autre de l'avenue de la Station de Monaco, et appartenant à la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. Leur mise à prix est fixée ainsi qu'il suit :

- 1^{er} lot : **3,726 fr. 00**, soit 20 fr. le mètre carré.
- 2^{me} lot : **3,493 fr. 30**, soit 18 fr. le mètre carré.
- 3^{me} lot : **3,507 fr. 00**, soit 18 fr. le mètre carré.
- 4^{me} lot : **3,922 fr. 30**, soit 15 fr. le mètre carré.
- 5^{me} lot : **5,359 fr. 80**, soit 20 fr. le mètre carré.
- 6^{me} lot : **2,637 fr. 55**, soit 17 fr. le mètre carré.
- 7^{me} lot : **1,489 fr. 44**, soit 12 fr. le mètre carré.
- 8^{me} lot : **1,058 fr. 60**, soit 10 fr. le mètre carré.

Les personnes qui désireraient se rendre acquéreurs de tout ou partie de ces lots devront adresser leurs offres, sous enveloppe cachetée, à l'adresse de M. l'Ingénieur de la Compagnie, aux bureaux de M. Villiard, Chef de Section du Service de la Voie, à la gare de Nice. Les enveloppes devront porter ostensiblement la mention : *Soumission relative aux terrains de l'avenue de la Station, à Monaco.* Elles devront être déposées le samedi matin avant midi et seront ouvertes à midi précis.

Les soumissions devront mentionner séparément l'offre fait pour chaque Lot.

La Compagnie se réserve de refuser toute offre d'acquisition inférieure aux mises à prix ci-dessus.

Pour tous renseignements, s'adresser aux bureaux de M. Villiard, Chef de Section du Service de la Voie, à la gare de Nice.

Sculpture, Dorure & Miroiterie
ROCCA ET VAILLANT

Meubles en bois sculptés et meubles riches sur commande

12, rue St-François-de-Paule, NICE

M. ALEXANDRE, de Paris, Artiste à l'Orchestre du Casino, ACCORDEUR et Réparateur de PIANOS. S'adresser au Magasin de Pianos de M^{me} BERCK, à la Condamine, ou Avenue de la Gare, nouvelle maison Marquet.

A LOUER petite MAISON DE CAMPAGNE située au quartier des Moneghetti. S'adresser à M^{me} Melon, rue Basse, 22.

HORAIRE DE LA MARCHE DES TRAINS A PARTIR DU 18 OCTOBRE 1975-76. — SERVICE D'HIVER.

Ligne de MARSEILLE à MONACO et à GÈNES.

distances kilom.	PRIX DES PLACES			STATIONS	471	473	475	477	481	479	3	487
	1 ^{re} cl.	2 ^{me} cl.	3 ^{me} cl.									
240	29 55	22 15	16 25	Marseille				mat.	mat.	mat.	soir	soir
173	21 30	16 »	11 70	Toulon	mat.	mat.		6 40	9 47	10 02	2 01	3 39
47	5 75	4 30	3 15	Cannes	7 05	9 06	10 04	11 29	1 40	3 04	5 38	7 59
16	1 95	1 45	1 10	Nice	8 04	10 06	10 53	12 26	2 30	4 02	6 26	8 57
41	1 35	» 95	» 75	Nice } arrivée	8 16		10 58	12 43	2 45	4 37	6 50	9 14
9	1 10	» 80	» 60	Nice } départ	8 30			1 »	2 57	4 51	7 01	9 26
7	» 85	» 65	» 45	Villefranche-sur-Mer	8 37			1 07		4 58		9 33
2	» 70	» 55	» 35	Beaulieu	8 45			1 19		5 06		9 42
10	1 20	» 90	» 65	Eze	9 03		11 32	1 34	3 22	5 25	7 26	9 56
19	2 45	1 85	1 30	Monaco	9 08		11 37	1 40	3 28	5 31	7 32	10 02
173	19 15	13 55	9 65	Monte Carlo	9 33		11 53	2 15	3 49	5 56	7 51	10 22
47	5 75	4 30	3 15	Menton	11 45			4 07	5 58	7 40	soir	soir
240	29 55	22 15	16 25	Vintimille heure de Rome	6 05			10 20	10 50	8 16		
				Gênes	soir			soir	soir	Sanr		

Ligne de GÈNES à MONACO et à MARSEILLE.

distances kilom.	478	4	482	486	488	492	494	496	498	STATIONS		
											omn.	expr.
173	19 15	13 55	9 65	Gênes, h. de Rome, dép.	omn.	mat.		7 05		1 05		4 15
19	2 45	1 85	1 30	Vintimille, h. de Paris	7 »			12 15	soir	7 05	soir	10 20
10	1 20	» 90	» 65	Menton	7 25		11 »	12 40	3 50	7 30	10 »	10 44
2	» 70	» 55	» 35	Monte Carlo	7 48		11 20	12 58	4 10	7 54	10 22	11 03
7	» 85	» 65	» 45	Monaco	8 »		11 31	1 04	4 19	8 01	10 28	11 14
9	1 10	» 80	» 60	Eze	8 13		11 44	1 18	4 32	8 15		
41	1 35	» 95	» 75	Beaulieu	8 21		11 52		4 40	8 23		
16	1 95	1 45	1 10	Villefranche-sur-Mer	2 29		12 06	1 31	4 49	8 32		11 38
47	5 75	4 30	3 15	Nice	mat.	8 42	mat.	12 19	1 44	5 19	8 45	11 02
173	21 30	16 »	11 70	Nice } arrivée	6 08		10 12	12 35	2 07	5 56	9 05	11 08
240	29 55	22 15	16 25	Nice } départ	7 19		9 57	11 28	1 48	3 11	6 16	10 02
				Cannes	12 04		1 53	4 14	7 40	7 29		
				Toulon	2 22		3 20	6 27	9 45	9 05		
				Marseille	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir

G^d HOTEL DES BAINS à MONACO

Cet hôtel admirablement situé sur la plage et qui est déjà avantageusement connu pour le confort de ses appartements et de son service, vient de s'agrandir, comme annexe, l'ancien HÔTEL DU LOUVRE qui lui fait face, dont l'aménagement et l'aménagement ont été complètement renouvelés.

Grande terrasse, restaurant sur la mer. — Salle à manger, café, salon de conversation, où se trouvent plusieurs journaux et publications littéraires. — La pension avec déjeuner, dîner, logement et service compris à des prix modérés.

HOTEL BEAU-RIVAGE

Boulevard Monte Carlo (à égale distance des gares de MONACO et de MONTE CARLO)

Cet hôtel est dans une situation unique, plein midi, abrité des vents d'Est et du Nord. Site pittoresque, vue admirable sur la rade, la ville de Monaco, le Palais du Prince et la Corniche : à deux minutes du CASINO de Monte Carlo. TABLE D'HOTE à 6 heures. — DINERS à PART.

33 minutes de Nice

MONACO — MONTE CARLO

20 minutes de Menton

La Principauté de Monaco, située sur le versant méridional des Alpes-Maritimes, est complètement abritée des vents du Nord.

L'hiver, sa température, comme celle de Nice et de Cannes, est la même que celle de Paris dans les mois de mai et de juin. L'été, la chaleur y est toujours tempérée par les brises de mer.

La presqu'île de Monaco est posée comme une

corbeille éclatante dans la Méditerranée. On y trouve la végétation des tropiques, la poésie des grands sites et des vastes horizons. La lumière enveloppe ce calme et riant tableau.

Monaco, en un mot, c'est le printemps perpétuel.

En regard de l'antique et curieuse ville de Monaco, dominant la baie, est placé Monte Carlo, création récente, merveilleux plateau sur lequel s'élèvent

le splendide Hôtel de Paris, le Casino et ses jardins féeriques, qui s'étendent en terrasses jusqu'à la mer, offrant les points de vue les plus pittoresques et des promenades toujours agréables au milieu des palmiers, des caroubiers, des aloès, des cactus, des camélias, des tamarins et de toute la flore d'Afrique.

SAISON D'HIVER.

Monaco occupe la première place parmi les stations hivernales du littoral de la Méditerranée, par sa position climatérique, par les distractions et les plaisirs élégants qu'il offre à ses visiteurs, et qui en font aujourd'hui le rendez-vous du monde aristocratique, le coin recherché de l'Europe voyageuse pendant l'hiver.

Le Casino de Monte Carlo offre aux étrangers les mêmes distractions qu'autrefois les Etablissements des bords du Rhin : théâtre-concerts, fêtes vénitienes, bals splendides, orchestre d'élite, salle de conversation, salle de lecture, salons de jeux vastes, bien aérés. La Roulette s'y joue avec un seul zéro; le minimum est de 5 francs, le maximum de 6,000 francs. Le Trente-et-Quarante ne se joue qu'à l'or; le minimum est de 20 francs, le maximum de 12,000 francs. Tir aux pigeons installé au bas des jardins.

SAISON D'ÉTÉ.

La rade de Monaco, protégée par ses promontoires, est une des plus paisibles de la Méditerranée. Le fond de la plage, ainsi qu'à Trouville, est garni d'un sable fin d'une exquise souplesse.

Grand Hôtel des Bains sur la plage, appartements confortables, pensions pour familles à des prix modérés, cabinets élégants et bien aérés, bains d'eau douce, bains de mer chauds.

La seule rade possédant un Casino qui offre à ses hôtes, pendant l'été, les mêmes distractions et les mêmes agréments que les établissements des bords du Rhin. Salles de jeux en permanence, concerts l'après-midi et le soir, cafés somptueux, billards, etc.

A Monte Carlo, à la Condamine, aux Moulins, villas et maisons particulières pour tous les goûts et à tous les prix.